

**Responsable** : Florent ROEMER (MCF)

La faculté de droit, économie et administration de l'Université Paul Verlaine - Metz (UPVM) propose une préparation aux concours administratifs.

La préparation permet notamment aux stagiaires de postuler aux concours suivants : IRA, Attaché territorial, concours des Finances (Impôt, Trésor, Douanes), du ministère de l'intérieur (Police, Gendarmerie), du ministère de l'enseignement supérieur, de l'éducation nationale, de la justice (greffier), de l'administration pénitentiaire, etc...

La formation est ouverte à toute personne remplissant les conditions nécessaires pour se présenter aux concours administratifs (fonctionnaires des trois fonctions publiques, salariés du secteur privé et demandeurs d'emploi).

La pédagogie de l'équipe enseignante repose sur le rappel des notions essentielles et sur la correction de travaux individuels destinés à préparer les candidats aux attentes des jurys de concours.

Les interventions ne sont pas conçues comme des enseignements magistraux mais sont axées sur la méthodologie et l'actualisation des matières aux concours. L'apprenant doit également fournir un travail personnel, conformément aux directives des enseignants.

Les enseignements méthodologiques donnent lieu à un ou plusieurs galops d'essais corrigés.

Les enseignements disciplinaires peuvent également donner lieu soit à des entraînements écrits soit à des oraux de préparation.

### Programme

#### I- Méthodologie : 24 h

Préparation à la note de synthèse et à la note administrative.

#### II- Grands problèmes politiques et sociaux du monde contemporain : 20 h

La préparation à l'épreuve de culture générale vise à permettre aux candidats d'appréhender les problèmes politiques, économiques et sociaux du monde contemporain dans le cadre de la dissertation et de l'épreuve orale de sélection aux concours administratifs.

Les séminaires, consacrés à des thématiques précises de culture générale, sont destinés à préparer les élèves aux attentes des jurys de concours: l'expression sur un sujet donné, tant d'une analyse des faits et des événements que d'une interprétation personnelle et argumentée.

Dans le cadre de cet enseignement, des travaux seront proposés aux élèves afin de les entraîner dans les conditions de concours et un corrigé personnalisé leur sera remis à l'issue.

#### III- Enseignements disciplinaires : 78h

##### - Droit constitutionnel et institutions politiques : 14 h

Grands principes - pouvoir exécutif : le Président de la République, le Gouvernement- le Parlement : l'Assemblée nationale, le Sénat- le Conseil constitutionnel- les rapports entre le Parlement et le Gouvernement : élaboration de la loi, contrôle de l'activité gouvernementale- l'autorité judiciaire

##### - Droit administratif et institutions administratives : 14 h

L'administration de l'Etat (administration centrale, services déconcentrés,Préfet)- Les collectivités territoriales décentralisées : la région, le département, la commune.- Les différents modes de gestion des services publics : régies, établissements publics, entreprises publiques- Les actes de l'administration (décisions unilatérales, contrats administratifs)- Le principe de légalité- L'organisation et la compétence des juridictions administratives – Police administrative – Responsabilité administrative

##### - Finances publiques : 14 h

Le budget de l'Etat et des collectivités territoriales : préparation, vote, exécution et contrôle.- Les ressources publiques.- Les dépenses publiques.- La cour des comptes, les chambre régionales des comptes.

##### - Economie : 12 h

Les acteurs de la vie économique et leurs opérations - La production (valeur ajoutée, PIB, facteurs de production).- Répartition et consommation : les revenus (répartition, redistribution) ; la consommation des ménages- Les circuits monétaires- Les dysfonctionnements (inflation, chômage).- Le rôle de l'Etat (politique économique, intervention).- Le développement et ses inégalités (croissance).- Economie internationale

##### - Droit communautaire : 12 h

Les sources du droit communautaire ; droit communautaire originaire, droit communautaire complémentaire, droit communautaire dérivé ; Les différents types d'actes ; Les principes d'articulation entre le droit communautaire et le droit interne ; la hiérarchie des normes, le principe de primauté, le principe d'applicabilité directe, l'effet direct ; Les différents types de recours devant les juridictions communautaires.

##### - Droit pénal et procédure pénale : 12 h

La loi pénale ; le délinquant ; les peines ; les principes directeurs de la procédure pénale ; la dynamique de la procédure pénale ; la mise en état des affaires pénales ; le jugement des affaires pénales ; l'entraide répressive internationale.

### Déroulement chronologique de la formation

Les enseignements sont organisés chaque vendredi dans des plages comprises entre 13h35 et 19h45 et le samedi matin entre 8h et midi à raison de 6 à 10 heures par semaine. La durée des cours est en principe de deux heures. Le cas échéant, des rattrapages pourront être organisés le samedi matin.

Les enseignements débiteront en octobre et ils s'achèveront dans le courant du mois de mars.

### Coût de la formation

**550 euros** – règlement à réception de l'avis des sommes à payer ou de la facture émanant de l'Université Paul Verlaine - METZ.

### Modalités d'inscription

Les inscriptions doivent être prises **avant le 15 septembre 2011**.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Florent ROEMER, responsable pédagogique  
@mail : [florent.roemer@univ-metz.fr](mailto:florent.roemer@univ-metz.fr)  
☎ : 03 87 31 57 35